



Montluçon, le 04 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le gouvernement a tranché : La mise à 2x2 voies de la RCEA se fera sous concession privée. Cette décision conduit la CGT à formuler les observations suivantes :

- Le gouvernement crée une situation territoriale inéquitable entre la Creuse et de l'Allier bafouant ainsi l'égalité de traitement dont il est pourtant le garant.
- Rien ne garantit la satisfaction des demandes formulées lors du débat, à savoir le maintien du nombre de diffuseurs et la gratuité pour les riverains.
- Les itinéraires alternatifs désignés sont inadaptés et une dangerosité nouvelle va s'y développer.
- La mise en concession ne garantit en rien les délais de réalisation annoncés en raison des acquisitions foncières supplémentaires à réaliser.
- Les gains de temps obtenus entre 110 km/h et 130 km/h (8 à 10 mn) restent dérisoires au regard des coûts s'y rapportant : 700M€ contre 1,1 Milliard €.
- Le réseau routier concédé étant exclu du réseau où sera perçue l'écotaxe, l'Etat se prive ainsi de substantielles recettes que le Grenelle de l'Environnement préconise d'affecter au financement des modes de transport plus vertueux.
- Si les acteurs économiques et politiques souhaitent la concession, il est toutefois reconnu que les 2/3 des participants au débat public y étaient opposés. On peut légitimement s'interroger sur cette curieuse conception de la démocratie.

En conclusion, la décision de mise en concession de la RCEA relève d'un choix purement dogmatique destiné à servir des intérêts privés au détriment de l'intérêt général.